

Réponse à l'article 10 du règlement SFDR - Valeur Intrinsèque

Juin 2024

Table des matières

Résumé	3
Sans objectif d'investissement durable	4
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	4
Exclusion	4
Notation ESG	4
Stratégie d'investissement	5
Intégration ESG	5
Gouvernance	5
Proportion d'investissement	6
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	6
Méthodes	6
Sources et traitement des données	6
Limites aux méthodes et aux données	7
Diligence raisonnable	7
Politiques d'engagement	8
Indice de référence désigné	8

Résumé

Avertissement :

Suite à la fusion entre Amplegest et Fourpoints, Amplegest a repris la gestion du fonds Valeur Intrinsèque. Amplegest a prévu, dans les mois suivant la fusion, d'aligner la méthodologie ESG de Valeur Intrinsèque sur sa propre méthodologie.

Valeur intrinsèque n'a pas d'objectif d'investissement durable mais promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales en investissant dans des entreprises présentant des profils ESG jugés supérieurs grâce à une double sélection :

- En définissant une politique d'exclusion écartant les secteurs à fort impact climatique (charbon, pétrole & gaz provenant de sables bitumineux), le secteur du tabac ainsi que les armements controversés.
- En améliorant la qualité du portefeuille en termes de notation ESG moyenne en absolu et en relatif par rapport à la notation ESG moyenne de l'univers d'investissement après exclusion des 20% des émetteurs les moins bien notés (en se basant sur les notes de son prestataire Sustainalytics).

Les équipes ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites notamment la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par son fournisseur de données.

Aucun benchmark de référence durable n'a été désigné afin d'atteindre les caractéristiques E/S promues par Valeur Intrinsèque mais la stratégie d'investissement intègre trois contraintes principales :

- Le respect de la liste d'exclusion
- La prise en compte systématique de la notation ESG lors de l'analyse de chaque titre,
- Une notation ESG du portefeuille Valeur Intrinsèque supérieure à celle de la moyenne des 80% des sociétés les mieux notées dans son univers d'investissement (notations Sustainalytics).

Les indicateurs clés ESG sont intégrés dans les outils de gestion et de suivi des risques.

Si le fonds a choisi d'exercer systématiquement ses droits de vote et de participer aux assemblées des sociétés lorsque l'ensemble des portefeuilles détient plus de 1% des droits de vote, il se réserve également la possibilité de d'exercer son droit de vote en cas de participation inférieure à 1%.

Sans objectif d'investissement durable

Valeur intrinsèque promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Dans le but de promouvoir les principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion, tout en mesurant les risques associés, Valeur Intrinsèque a choisi de mettre en place une double démarche à travers la mise en place d'une politique d'exclusion et la notation ESG des valeurs.

Exclusion

Notre politique d'exclusion s'articule autour de quatre thèmes principaux. Sont exclues de nos solutions d'investissement :

- Les sociétés qui appartiennent au secteur du tabac (production et distribution),
- Celles qui fabriquent des armements controversés interdites par le traité d'Ottawa (1997 – mines antipersonnel) ou par la convention d'Oslo (2008 – armes à sous munition),
- Les sociétés produisant du charbon thermique ou participant à l'extraction de pétrole dans les sables bitumineux et qui constituent de fait un risque important pour l'environnement et les populations.
- Toutes les sociétés qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial de l'ONU.

*Pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site de Fourpoints www.fourpoints.com

Notation ESG

La notation extra financière des émetteurs s'appuie sur le système de notation externe Sustainalytics et s'applique à l'ensemble des valeurs de l'univers d'investissement. Elle repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble différents thèmes d'investissements :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des risques concernant le changement climatique, le capital naturel, la pollution/déchets et des opportunités environnementales.
- L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des risques du capital humain, de la responsabilité du produit, des parties prenantes et des opportunités sociales.
- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des risques de la gouvernance de l'entreprise (conseil d'administration, rémunération, comptabilité etc.) et du comportement de l'entreprise. Notamment :
 - Au contrôle et à l'actionnariat
 - A la rémunération

- Aux différents comités de gouvernance
- A la comptabilité
- A l'éthique (corruption, blanchiment d'argent, standards éthiques, etc.)
- A la transparence fiscale

Stratégie d'investissement

Intégration ESG

L'analyse financière fondamentale est complétée par une analyse extra financière afin d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) édictés par les organismes internationaux.

Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur les notations fournies par un prestataire spécialisé dans l'analyse extra financière (Sustainalytics). L'objectif de l'intégration de cette analyse extra-financière est d'améliorer la qualité du portefeuille en termes de notation ESG moyenne en absolu et en relatif par rapport à la notation moyenne de la qualité ESG de l'univers d'investissement du fonds après exclusion des 20% des émetteurs les moins bien notés

Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement sont les suivants :

- L'application de la liste d'exclusion,
- La prise en compte systématique de la notation ESG lors de l'analyse de chaque titre,
- Une note ESG moyenne du portefeuille Valeur Intrinsèque supérieure à celle des 80% des valeurs de son univers d'investissement les mieux notées (notation Sustainalytics).

Gouvernance

Les pratiques de bonne gouvernance des entreprises et plus particulièrement les risques liés à la gouvernance des entreprises investies sont prises en compte dans la notation Sustainalytics de l'univers d'investissement du fonds. Sont notamment analysés les sujets liés :

- Au contrôle et à l'actionnariat,
- A la rémunération des dirigeants,
- Aux différents comités de gouvernance,
- A la comptabilité,
- A l'éthique,
- et à la transparence fiscale.

Proportion d'investissement

Valeur Intrinsèque doit investir au moins 60% de son actif net dans des instruments qui intègrent des caractéristiques E/S (environnementales ou sociales). Le portefeuille est autorisé à investir le reste de son actif net dans d'autres placements tels que des liquidités, des obligations d'Etat et des instruments dérivés.

Valeur Intrinsèque ne s'engage actuellement pas à investir dans un investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales uniquement au sens du règlement sur la publication des informations en matière de finance durable ("SFDR").

A mesure que les règles sous-jacentes sont finalisées et que la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps, notre méthodologie est susceptible d'évoluer. Par conséquent, l'alignement sur la taxinomie de l'UE des investissements de ce fonds n'a pas été calculé et a donc été considéré comme constituant 0 % du portefeuille.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour mesurer la réalisation de ses caractéristiques environnementales ou sociales, Valeur Intrinsèque utilise les données de Sustainalytics.

Ce modèle fait l'objet de contrôles post-trade par les équipes de risques du respect de l'approche en amélioration de note.

Méthodes

Dans le but d'atteindre les caractéristiques sociales ou environnementales promues, Valeur Intrinsèque procède ainsi : Le fonds sélectionne les valeurs les plus vertueuses en matière ESG pour que sa note moyenne soit supérieure à celle des 80%, des valeurs les mieux notées (en se basant sur les notes ESG de notre prestataire de données Sustainalytics).

Sources et traitement des données

Sources de données utilisées pour les caractéristiques E ou S :

L'équipe ESG dispose de plusieurs sources pour alimenter son analyse ESG :

- Les publications des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable, présentations),
- Un abonnement à une plateformes de données et d'analyses ESG : Sustainalytics (controverses et notation).
- Des meetings société et des visites de sites,

Les mesures prises pour garantir la qualité des données

Les données utilisées dans nos modèles d'analyse extra financière proviennent directement de notre prestataire Sustainalytics pour la notation et pour les controverses

Les modalités de traitement des données

Les données sont rassemblées et traitées dans un modèle Excel propriétaire qui est mis à jour deux fois par an.

La proportion des données qui sont estimées

Valeur Intrinsèque n'estime aucune donnée.

Limites aux méthodes et aux données

Amplegest et Valeur Intrinsèque ont conscience que l'approche retenue pour établir la note moyenne du fonds repose sur la qualité des données ESG fournies par un fournisseur externe et à ce titre peut se révéler erronée sans qu'Amplegest ne puisse le détecter.

Diligence raisonnable

Afin de suivre ces contraintes, un outil de contrôle a été développé. En cas de non-respect d'une règle sur le portefeuille, une procédure d'escalade est engagée afin de régulariser le dépassement.

Déroulement du processus :

- La liste d'exclusion est mise à jour semestriellement.

- **Contrôle de 1er niveau**

Les gérants ont un accès en temps réel à la composition du portefeuille et aux notes ESG pour des valeurs de l'univers d'investissement, leur permettant de contrôler et de s'assurer du respect des contraintes d'investissement en pre-trade (exclusion des 20% des sociétés les moins bien notées).

- **Contrôle de risques**

Le contrôle des risques mène un audit annuel afin de s'assurer que la méthodologie de notation ESG entreprise correspond bien à celle décrite par le comité Opérationnel ESG.

- **Contrôle de 2nd niveau**

Le département de conformité et de contrôle interne veille au respect des règles ESG définies dans le cadre du processus d'investissement.

Les contrôles réalisés par l'équipe de conformité et de contrôle interne portent notamment sur les points suivants :

- Le respect du processus ESG d'investissement (contrôle de l'éligibilité des valeurs, l'existence d'une notation ESG...)
- Le respect des critères d'exclusions

- L'application de la politique de vote
- La conformité de l'information délivrée aux investisseurs

Politiques d'engagement

Amplegest a choisi d'exercer pleinement et de manière indépendante ses prérogatives d'actionnaire dans une démarche de progrès en cohérence avec ses valeurs.

Le fonds Valeur Intrinsèque a choisi d'exercer systématiquement ses droits de vote et de participer aux assemblées des sociétés lorsque l'ensemble des portefeuilles détient plus de 1% des droits de vote, il se réserve également la possibilité de d'exercer son droit de vote en cas de participation inférieure à 1%.

Les politiques d'engagement actionnarial et de votes sont disponibles sur notre site Internet dans la partie Investissement Responsable : <https://www.fourpointsim.com/wp-content/uploads/2024/02/2024.02-FPIM-Politique-dengagement-actionnarial-et-dexercices-des-droits-de-vote.pdf>

Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si les produits financiers sont alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'ils promeuvent.